

Les bornes-frontière internationales du Jura vaudois : l'histoire gravée dans la pierre

par Olivier Cavaleri, historien version du 22 janvier 2021



Aux confins du canton de Vaud et de la France, quelques magnifiques bornes-frontière historiques jalonnent encore le tracé de la frontière internationale franco-suisse. En cheminant dans la forêt et les pâturages jurassiens, le randonneur rencontre régulièrement des pierres taillées ornées de différents blasons. La promenade devient captivante quand de magnifiques armoiries et inscriptions gravées dans la pierre nous interpellent. D'où viennent les lions, les ours, les aigles et les coqs qui nous fixent, muets sur leurs bornes respectives ? Et les lys, les croix, les écussons ? Dans quel contexte ont-ils été gravés ? Les états de Charles Quint, de Savoie, de Leurs Excellences de Berne, de Louis XV, de la République helvétique et de Napoléon, entre autres, ont contrôlé tour à tour les crêtes jurassiennes en y laissant moult traces. Comment tout ceci s'ordonne-t-il historiquement ?

La première trace écrite d'une frontière sur les crêtes jurassiennes remonte au temps de Jules César (environ 52 av. J.-C.). Le proconsul des Gaules nous indique que la chaîne jurassienne sépare les Séquanais (capitale Besançon) des Helvètes (capitale Avenches). Il n'est pas encore question d'une ligne-frontière, mais d'une bande de terre montagneuse qui sépare deux peuples celtes. Leur intégration commune dans le vaste Empire romain atténue le caractère de limite de la chaîne jurassienne. Dès le V^e siècle, l'établissement de prieurés et de monastères chrétiens organise et façonne l'espace jurassien. La première vague de fondations comprend Saint-Claude (vers 435), Romainmôtier (vers 450) et Baulmes (vers 650). La seconde vague de fondations, au début du second millénaire, se compose de l'abbaye de Bonmont en 1131, qui borde le Pays de Gex, de la chartreuse Notre-Dame d'Oujon en 1146, voisine des terres de Saint-Claude et de l'abbaye des Prémontrés du Lac de Joux en 1126, qui est également au contact des possessions de Saint-Claude. Les documents justifiant les limites des terres de ces établissements se révèlent capitaux lors de la fixation des limites du pays de Vaud bernois aux XVI^e et XVII^e siècles. Dans ce sens, les établissements monastiques se trouvent à l'origine du tracé de nombreux tronçons de la frontière valdo-française mais assez

peu de bornes de cette époque sont encore observables aujourd'hui (exception, deux anciennes bornes du Prieuré de Baulme : bornes n° 13 et n° 16). Concernant la plantation de bornes-frontière, c'est la prise de contrôle du Pays de Vaud savoyard par la République de Berne en 1536 qui va lancer la mise en place d'un abornement systématique pour jalonner une étroite ligne ancrée dans le terrain, ancienne limite de monastères ou de seigneuries laïques.

Le premier abornement bernois sur sa frontière ouest se déroule à Sainte-Croix en 1553. Charles Quint, Empereur du Saint-Empire et Roi d'Espagne, Lulier, receveur du Comté de Bourgogne et six patriciens bernois ratifient la délimitation entre la Franche-Comté et Berne. Il s'ensuit la pose de bornes gravées du millésime 1553 aux confins de Sainte-Croix et de l'Auberson. Plus au sud, la République de Berne et le duché de Savoie signent un traité de paix à Lausanne le 30 octobre 1564. La Savoie cède le Pays de Vaud à la République de Berne, créant ainsi une nouvelle frontière au milieu du lac Léman ainsi que sur la terre ferme entre Versoix et la source de la Valserine, derrière la Dôle. Ce dernier tronçon est aborné entre 1564 et 1574 avec les armes de Savoie et celles de Berne. Une fois les extrémités soigneusement abornées, il reste encore à jalonner la limite sur les crêtes entre la source de la Valserine et l'Auberson. La Franche-Comté et Berne discutent et négocient de longues années avant de finalement se mettre d'accord sur un tracé et un abornement d'envergure (effectué en 1648 et 1649). Le résultat se présente sous la forme de magnifiques bornes au lion de Franche-Comté et à l'ours de Berne. Dès 1678, la Franche-Comté bascule dans le giron français. Les lys se substituent au lion. Le royaume de France fait aborner densément la crête du Risoux en 1716. Puis, il effectue en compagnie de Berne une révision et une densification de l'abornement entre 1750 et 1774 tout au long de leur frontière commune de Sainte-Croix à Versoix. Les bornes aux trois lys et à l'ours occupent solidement les confins ouest du Pays de Vaud. La Révolution française de 1789 va bouleverser l'ordre des Anciens Régimes.

La France envahit le plateau suisse durant le premier trimestre 1798 et remplace l'ancienne confédération par une république sœur : la République helvétique naît le 12 avril 1798. Cette dernière, contestée et instable, s'effondre en 1802. Elle laisse la place à la Confédération de l'Acte de Médiation du 19 février 1803. Le canton de Vaud devient l'un des dix-neuf cantons souverains de l'état fédéral. Les premières bornes internationales du nouveau canton souverain datent de 1807 et portent l'abréviation CdV. La chute de l'Empire napoléonien et le congrès de Vienne de 1814 à 1815 reconfigurent l'équilibre des puissances en Europe et, par conséquent, également le tracé des frontières. La France retourne dans ses frontières de 1790 et la Confédération suisse s'agrandit de Genève, du Valais, de Neuchâtel et de l'Ancien Évêché de Bâle. Cette nouvelle situation rend nécessaire un travail d'abornement conséquent entre Bâle et Genève. Même si le tracé de la frontière internationale vaudoise n'est quasiment pas modifié, de nombreuses nouvelles bornes sont posées. Ces pierres massives au millésime 1824 portent l'écusson vaudois blanc et vert et un lys pour la France où la monarchie a été restaurée. Le dernier épisode important de la limite valdo-française s'intitule « l'affaire

des Dappes ». Dans la région du Bois d'Amont et des Dappes, un échange de territoire pour une route jugée stratégique par la France impose la plantation en 1863 de nombreuses bornes à l'Aigle impériale du Second Empire français sur le nouveau tracé-frontière. Depuis lors, les deux pays se contentent de maintenir et parfois de densifier l'abornement tout en renonçant à une révision de grande envergure. Dans ce contexte, le drapeau tricolore, le coq républicain et la croix suisse restent un peu les parents pauvres de la limite valdo-française.

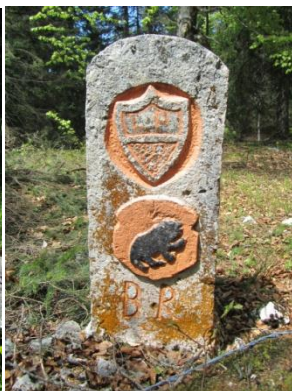
Quelques bornes valdo-françaises emblématiques

1649



© O. Cavaleri

1716



© O. Cavaleri

1751



© O. Cavaleri

1798



© O. Cavaleri



© O. Cavaleri



© O. Cavaleri



© O. Cavaleri

1824

1863

1930